

Règlement de La Course du Talou 2024

Article 1 : ORGANISATEURS

La Course du Talou est une course organisée par l'Association des Loisirs de Vacherauville (association Loi 1901).

Vous pouvez contacter l'organisateur par mail à l'adresse contact :

alvacherauville@yahoo.com ou sur Facebook Alv Vacherauville

Article 2 : DATE, HORAIRES ET CIRCUIT

La Course du Talou aura lieu le **23/06/2024** à Vacherauville (Meuse). Elle est composée de plusieurs courses et d'une marche :

L'Eveil du Talou : non chronométrée de 500 m soit une demi-boucle sur route et chemin blanc. Circuit facile avec moins de 20m de D+. (Départ 10h30 de la salle des fêtes)

INSCRIPTION GRATUITE

La Poussine du Talou : une course nature de 1,5Km sur route et chemin blanc. Circuit facile avec moins de 20m de D+ (Départ 10h30 de la salle des fêtes)

INSCRIPTION GRATUITE

La Benjamine du Talou : 2 boucles de 1,5Km, accessible à partir de la catégorie Benjamine (Départ 10h30 de la salle des fêtes)

INSCRIPTION 5€.

La Populaire du Talou : une course de 4Km sans dénivelé ni difficulté particulière, sur chemin blanc (Départ 10h25 de la salle des fêtes)

INSCRIPTION 7€

La Côte du Talou : une boucle de 14Km, sur route et chemin blanc, avec 3 belles côtes, 250m D+. Ravitaillement en liquide et solide aux 7^{ème} et 11^{ème} Km (boisson uniquement) et à l'arrivée. (Départ à 10h15 de la salle des fêtes)

INSCRIPTION 17€.

La marche du Talou : non chronométrée, distance de 14km circuit identique à la course « La côte du Talou » route et chemin blanc. (Départ 9h30 de la salle des fêtes)

INSCRIPTION 10€ en ligne ou 10€ sur place

Récapitulatif

<u>course</u>	<u>distance</u>	<u>départ</u>	<u>Arrivée estimée</u>
L'Eveil	500m	10h30	10h40
La Poussine	1,5Km	10h30	10h50
La Benjamine	3Km	10h30	11h00
La Populaire	4Km	10h15	11h15
La Côte du Talou	14Km	10h15	11h40
La marche du Talou	14Km	9h00	12h00

Le retrait des dossards se fera sur place jusqu'à une demi-heure avant le départ de la course, à la salle des fêtes de Vacherauville. Le départ sera donné au niveau de la voie verte et de la salle des fêtes. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible et ceci tout au long de la course.

Article 3 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

3-1 : Catégories d'âge

La Poussine du Talou est ouverte à partir de la catégorie Poussin.

La Benjamine du Talou est ouverte à partir de la catégorie Benjamin.

La Populaire du Talou est ouverte à partir de la catégorie Minime.

La Côte du Talou est ouverte à partir de la catégorie Junior.

La marche du Talou est ouverte à toutes catégories, les enfants étant sous la responsabilité des parents ou des accompagnateurs des enfants.

3-2 : MINEURS

Les mineurs peuvent s'inscrire à la course du Talou à condition qu'ils présentent une autorisation parentale. Celle-ci pourra être remplie sur place ou en pièce jointe lors de l'inscription en ligne.

3-3 : CERTIFICAT MEDICAL ET LICENCES SPORTIVES

C'est la condition obligatoire pour participer à une manifestation sportive. Vous êtes licencié(e) à la FFA : vous devez impérativement noter votre numéro sur le bulletin d'inscription et joindre la copie de la licence en cours de validité (saison 2024). Vous êtes licencié(e) UFOLEP avec mention athlétisme, vous devez joindre la copie de la licence en cours de validité (saison 2024). Vous êtes non licencié(e), vous devez impérativement joindre un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition ou de sport en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve et qui sera conservé par l'organisateur.

Aucun certificat n'est nécessaire pour la marche du Talou et les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs.

Ou l'Attestation du Parcours Prévention Santé

Article 4 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font sur la plateforme d'inscription sur protiming.fr

4-1 : TARIFS DES INSCRIPTIONS

- L'Eveil du Talou : **gratuite**
- La Poussine du Talou : **gratuite**
- La Benjamine du Talou : **5 euros**
- La Populaire du Talou : **7 euros**
- La Côte du Talou : **17 euros**
- La marche du Talou : **10 euros**

4-2 : REVENTE OU CESSION DE DOSSARD

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation, décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 5 : ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MACIF le jour de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol de dégradation de matériel.

Article 6 : SECURITE

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (ambulances, motos, quads, civières...). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement.

Article 7 : CHRONOMETRAGE

Le chronométrage est assuré par la société **CHRONOSTEM** via des puces électroniques intégrés au dossard. Toute utilisation d'un dossard ne correspondant pas à l'identité du participant entraînera sa disqualification.

Article 8 : CLASSEMENT ET RECOMPENSES

L'Eveil du Talou : le premier et la première

La Poussine du Talou : le premier et la première

La Benjamine du Talou : le premier et la première

La Populaire du Talou : le premier et la première + le premier minime et la première minime

La Côte du Talou : 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} scratch hommes et femmes + le premier de chaque catégorie homme et femme (Sénior/M0/M1/ M2/M3/M4 /M5 et Junior)

La marche du Talou : Pas de récompense

Les classements seront diffusés en live sur <https://chronostem.fr/>

Article 9 : CHARTRE DU COUREUR

Tout concurrent est tenu à l'assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

Article 10 : DROIT A L'IMAGE

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il paraît apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ ou publicitaires.

Article 11 : ANNULATION, INTEMPERIES

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, mais ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre. En cas de force majeure (intempéries...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

Le Président